

DECRET N° 98-218 DU 14 MAI 1998

Portant nomination de neuf (09) Elèves
officiers des Forces armées béninoises au
grade de lieutenant-stagiaire.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces armées béninoises ;

VU la Loi n° 81-014 du 10 octobre 1981 portant Statut Général des personnels
militaires des forces armées béninoises et la Loi 88-006 du 26 avril 1988 qui l'a
modifiée et complétée ;

VU L'Ordonnance n° 94-001 du 16 septembre 1994 portant Loi de finances pour la
gestion 1994 ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret n° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du Gouvernement

VU le Décret n° 97-143 du 25 mars 1997 portant attributions, organisation et
fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;

SUR proposition du Ministre Délégué auprès du président de la république, chargé de
la défense nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 mai 1998 ;

DECRETE

Article 1er : Les Elèves-officiers dont les noms suivent sont nommés au grade de Lieutenant-stagiaire pour compter du 1er octobre 1998. Il s'agit :

*** ARMEE DE TERRE**

- CHAHOUNKA Gabin
- NASSARA Cyriaque
- OBELAKOU C. Saturnin
- SOMMA D. Martin

*** GENDAMERIE NATIONALE**

- OKOUNDE A. André
- ASSOUM Moussa
- SIMON Sani Yakoubou
- DEDO Déhoungnon
- FONTECLOUNON François.

Article 2 : La présente nomination entraîne une augmentation de traitement dans les conditions définies par l'ordonnance n° 94-001 du 16 septembre 1994 portant Loi de finances pour la gestion 1994.

Article 3 : Le Ministre Délégué auprès du président de la république, chargé de la défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 14 MAI 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

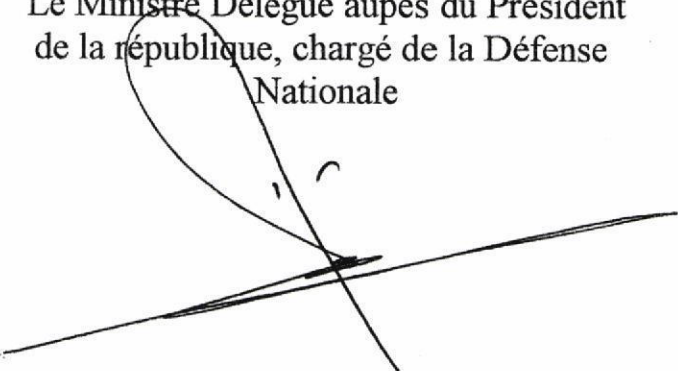


Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,


Moïse MENSAH

Le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, chargé de la Défense
Nationale


Séverin ADJOVI

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MJLDH 4 MF 4
Autres Ministères 16 SGG 4 DGBM - DCF - DGTCP-DGID - DGDDI 5 BN - DAN -
DLC -3 GCONB-DCCT - INSAE 3 BCP - CSM - IGAA 3 UNB-FASJEP-ENA 3
Intéressé 9- A/C 4.